



Changement de nom

Par Lolalolita13

Bonjour a tous alors voilà ,je suis marié depuis 8ans bientôt j'ai 2 enfants avec mon époux et j'ai 3enfants a moi qui porte mon nom de jeune fille, ils ont pas été reconnu par le papa , d'ailleurs a l'époque jetais jeune et surtout aucun homme n'ai fais parti de ma vie , c'était juste un soir bref....mon époux aime mes enfants comme ci c'était les miens, ils les a vu grandir ,... On est parti à la mairie pour que mes 3 autre enfants porte le m ème nom que nous tous du coup on n'a fait une reconnaissance plus changement de nom pour le moment je n'ai plu mon livret de famille,car faut que le département de mariage modifié le nom par rapport à mes enfants ma question est je perçois les prestations sociales qu'est ce que je risque ? Par rapport à la caf?

Par Nihilscio

Bonjour,

Vos droits aux allocations ne sont en rien modifiés par le changement de nom de vos enfants. Le risque est que la CAF n'y comprenne rien et il faudra bien lui expliquer qu'Hélène MARTIN est devenue Hélène DUPONT mais que la composition du foyer n'a pas été modifiée. Idem d'ailleurs pour les impôts.

En matière d'autorité parentale et de succession, il y a des conséquences importantes mais du fait de la reconnaissance paternelle seulement, le changement de nom n'ayant pas en lui-même d'incidence.